

N° 5803⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROPOSITION DE LOI

portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS ET DE LA
REVISION CONSTITUTIONNELLE**

(27.5.2008)

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 63.-(1) du Règlement interne, la Chambre des Députés, en sa séance publique de ce jour, s'est prononcée définitivement en faveur de la prise en considération de la proposition de loi citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

